

## Ton kot étudiant est-il bien assuré ?



Tu emménages dans un kot pour suivre tes études...  
Ce logement étudiant est-il bien assuré ?

Tu as causé des dégâts dans ton kot ?

En principe, il n'est pas utile que tu contractes une assurance supplémentaire à celle de tes parents si tu pars vivre en kot en semaine. Dans certains cas, il vaut quand même mieux toujours vérifier la police d'assurance des différents assureurs pour être sûr d'être bien couvert.

Ton kot prend feu...

Dans un premier temps, il convient de se demander si ton kot est suffisamment assuré contre les dégâts des eaux ou incendie. Même si cette assurance n'est pas légalement obligatoire, elle est vivement conseillée. A l'instar d'un locataire ordinaire, en tant qu'étudiant vivant en kot, tu es responsable de tout sinistre (eau/feu) que tu provoquerais. Certains propriétaires demandent à l'étudiant de souscrire une assurance incendie.

Dans la plupart des cas, il n'est pas nécessaire de contracter d'assurance incendie complémentaire. Celle de la maison familiale prévoit probablement une garantie supplémentaire pour les sinistres occasionnés. Cela dit, il vaut mieux veiller à ce que la valeur assurée de ton mobilier suffise à couvrir le PC ou tes accessoires électroniques en kot...

Matériel volé ?

Si ton assurance incendie comprend une garantie étendue au vol, celle-ci s'étend également aux objets dérobés dans le kot.

Accident de vélo

Tu provoques un accident avec ton vélo ? Tu es responsable des dégâts occasionnés à la voiture percutée. Cette responsabilité doit être couverte par l'assurance familiale de tes parents.

Une chute dans les escaliers ?

Les conséquences d'un accident personnel peuvent être assurées par une assurance accident. Celle-ci prévoit de verser, en cas d'accident grave avec lésions permanentes, une somme permettant d'adoucir la souffrance matérielle. Si cette assurance a été souscrite par tes parents pour l'ensemble de la famille, elle s'étendra également à toi si tu es en kot.

Une assurance incendie auprès d'Infor Jeunes

Certains centres Infor Jeunes proposent une assurance logement étudiant à prix démocratique. Renseigne-toi auprès de ceux-ci : [www.inforjeunes.be/default.asp?url=centres](http://www.inforjeunes.be/default.asp?url=centres)

Plus d'info

- Fiche Infor Jeunes "Kot étudiant"
- [www.inforjeunes.be](http://www.inforjeunes.be)

070 233 444

[www.inforjeunes.be](http://www.inforjeunes.be)

